

**Ville d'Isbergues**

5A, place Emile Basly  
CS 70029  
62330 ISBERGUES  
Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 22 DEC. 2025

ID : 062-216204735-20251215-25\_05\_12-DE

*SLOW*

**DCM 25.05.12****RÉPUBLIQUE FRANÇAISE****LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du  
15 décembre 2025**

**Date de convocation :**  
**8 décembre 2025**

**Objet :**

**Demande de licence d'entrepreneur de spectacles de  
1<sup>ère</sup> catégorie « exploitants de lieux »**

**Votes pour : 25  
Vote contre : 0  
Abstention : 0**

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'Isbergues, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

**Étaient présents :** M. David THELLIER – M. Éric HEUGUE – Mme Laurie LECRINIER – M. Laurent DANIEL – Mme Nathalie LEGRAND – Mme Sandrine ALLOUCHERIE – M. Sébastien MILON – Mme Aude DERVILLERS – Mme Marie-France VERREMAN – Mme Marie-Paule CLAREBOUT – M. Benoît COUPET – Mme Véronique LUPART – M. Vincent GALLOIS – Mme Hélène BARRAS – Mme Caroline BERROD – M. Michaël DELHAYE – Mme Stéphanie DELMARE – M. Maxime THERY – Mme Micheline DAUTRICHE – M. Pascal GANTOIS – Mme Nathalie DELZONGLE – M. Thierry DISSAUX – M. Michel BINCTEUX – Mme Séverine GODART – M. Didier RINGARD, formant la majorité des membres en exercice.

**Membres absents :** M. Stève CAMPAGNE – Mme Noémie MATTON – Mme Frédérique SAUVAGE – Mme Céline COTTREZ.

Madame Sandrine ALLOUCHERIE est nommée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la licence d'entrepreneur de spectacles de 1<sup>ère</sup> catégorie concerne les exploitants de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques et qui les exploitent effectivement. Le lieu de spectacles vivants est aménagé durablement avec un espace de représentation, un espace public, un espace pour les artistes. La notion de durable s'entend par l'aménagement spécifique de ce lieu (exemple scène, gradins, rampes d'éclairage...)

**Ville d'Isbergues**

5A, place Emile Basly  
CS 70029  
62330 ISBERGUES  
Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 22 DEC. 2025 

ID : 062-216204735-20251215-25\_05\_12-DE

**DCM 25.05.12**

Cette licence peut être attribuée à une personne autre que celle détentrice des licences de catégories 2 et 3. La personne gérant la licence de 1<sup>ère</sup> catégorie doit recevoir une formation spécifique au CNFPT et devenir « agent référent sécurité »

Pour les salles de spectacles exploitées en régie directe par les collectivités publiques, la licence est accordée à la personne physique désignée par l'autorité compétente.

Le conseil municipal, après délibération, autorise Monsieur le Maire à déposer auprès de la DRAC, une demande de licence d'entrepreneur de spectacles de 1<sup>ère</sup> catégorie et à désigner un agent référent sécurité.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*



David THELLIER  
Maire de la Commune de  
ISBERGUES  
18 déc. 2025

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.*